

*L'assemblée nationale étudie le projet de loi sur la prévention de la délinquance dans le cadre de sa session parlementaire extraordinaire. C'est une véritable atteinte aux libertés individuelles et collectives. Il ne doit pas passer.*

# tous concernés, tous coupables



Sous couvert d'organiser la protection des familles, des enfants et même des professionnels, ce texte organise le contrôle social généralisé par le fichage et la délation. Il organise la culpabilisation des familles et met en place un arsenal répressif. Il veut utiliser les travailleurs sociaux, de la santé et de l'éducation comme courroie de transmission de cette idéologie sécuritaire.

## un fichage généralisé

Cette idéologie se traduit par la stigmatisation des personnes en difficultés sociales, éducatives, des malades mentaux, des consommateurs de stupéfiants. Cette mise à l'index se traduit par la surveillance à priori de ces citoyens et par la mise en place de nouveaux fichiers:

- extension au niveau national du fichier recensant les personnes hospitalisées d'office en psychiatrie consultable par le maire, la police et la justice. la personne en difficultés psychologique est donc considérée comme dangereuse pour la société et suspectée à priori de délinquance.
- création d'un fichier communiqué au maire sur tous les enfants scolarisés dans sa commune mais complété par un signalement des absences et des avertissements reçus.
- mise en place d'un fichier municipal pour suivre les décisions des "conseils pour les droits et devoirs des familles" dans les communes de plus de 10 000 habitants.

La mise en réseau avec les fichiers existants permet un maillage de toute la population dite "à risque".

## le maire pivot du dispositif

Suivant la couleur politique et/ou les valeurs humanistes du maire, les mêmes actes n'auront pas les mêmes conséquences. Rien ne définit les troubles à l'ordre public. Rien ne définit les mesures devant les accompagner.

Le maire devient travailleur social et officier de police administrative, coordonnateur de la politique de prévention de la délinquance et garant de l'ordre public avec le pouvoir de sanction. Différentes fonctions qui sont contradictoires et empiètent déjà sur les fonctions d'autres institutions, conseil général, CAF, police, justice.

## Un choix de société

Pour lui permettre d'assurer ses fonctions, il doit recevoir toutes les informations qu'il juge nécessaires à son action. Le secret professionnel ou le devoir de réserve est donc remplacé par le secret partagé baffouant ainsi le respect de la vie privée des personnes et remettant en cause les fondements du travail social.

Ce projet qui prétend prévenir la délinquance ne fait que prévoir de nouvelles sanctions pour les plus démunis, pénalisant la misère. C'est la fin d'une politique basée sur la solidarité et permettant l'accès aux droits fondamentaux pour une majorité de la population.

Ce texte vient parachever l'arsenal répressif mis en place par ce gouvernement pour contenir toute réaction à des choix économiques ultralibéraux qui ne font que renforcer l'exclusion et la pauvreté d'une grande partie de la population.

## La lutte et la résistance s'imposent

Tout le monde est concerné; les professionnels bien sûr mais aussi tout citoyen rejetant ce projet de loi et le projet de société qu'il soutend. Une mobilisation doit s'organiser début octobre lors du débat parlementaire.

Rejoignez les différents collectifs locaux qui se battent contre ce texte et contre toutes les lois liberticides déjà existants, pour exiger le retrait de ce texte et pour dire:

**CETTE SOCIÉTÉ LA ON N'EN VEUT PAS**